

---

## CONSEIL CANADIEN DES NORMES DE LA RADIODIFFUSION

### COMITÉ RÉGIONAL DU QUÉBEC

CKAC-AM concernant une séquence diffusée dans le cadre de

*Bonsoir les sportifs*

(Dossier du CCNR 06/07-0441)

Rendue le 7 avril 2008

D. Meloul (présidente *ad hoc*), R. Cohen (*ad hoc*), M. Ille, G. Moisan, J.P. Murdoch

---

### LES FAITS

*Bonsoir les sportifs*, une émission de causerie sur les sports animée par Ron Fournier, est diffusée à l'antenne de CKAC de Montréal les soirs de semaine à 20 h 30. L'épisode mis en cause fut diffusé le 30 novembre 2006. L'animateur s'entretenait avec Danny Dubé au sujet de la piètre réaction des Canadiens de Montréal suite à l'obstruction causée à leur gardien de but dans un match qui avait eu lieu tout récemment. La version intégrale de l'entretien porte sur la question de protéger ce joueur dans la boîte du gardien et de voir à ce que les joueurs du jeu offensif soient honnêtes et respectent le territoire du gardien de but. La transcription des parties les plus pertinentes de cet entretien portant sur les tactiques plus agressives dont ont discuté MM. Fournier et Dubé est indiqué ci-dessous. (La version intégrale de la transcription se trouve à l'Annexe A).

Ron : C'est parce que, j'suis content que t'en parles -

Danny : - tôt dans l'match... Oui?

Ron : J'suis content que t'en parles, je t'arrête là, je m'excuse, je t'interromps un peu -

Danny : Vas-y, Vas-y.

Ron : Je, c'est parce que j'attendais que t'en parles. C'est parce que, euh, euh, euh, je m'excuse, OK? Puis c'est pas vrai que j'suis d'la vieille école, parce que c'est de même qu'il faudrait que ça se passe. Quand je te dis que c'est la responsabilité de l'entraîneur de faire les choses différemment, c'est que la commande et la directive devraient, selon moi, être la suivante : « Là les gars, on s'aperçoit que Cole est par-dessus le gardien, les gars se permettent des choses, c'est épouvantable les *boys*, avec les nouveaux règlements c'est difficile. Le premier qui passe proche du gardien de but, qui touche au gardien de but, là, tout de suite vous allez voir l'arbitre. Vous dites à l'arbitre : "heille, le gardien de but est dans sa zone, les gars viennent le déranger, ils lui touchent." »

Danny : Hum.

Ron : Tu lui dis à l'arbitre. La deuxième fois que ça arrive, le jeu arrête, là tu t'en vas voir l'arbitre, tu te places devant lui, tu dis : « Heille! Excuse-moi, arbitre là, là là lui il touche à mon gardien de but là, puis là là ils viennent le déranger là, puis toi tu donnes pas de punition pour obstruction ». *Right?* Puis la troisième fois tu lui casses ton bâton en arrière du cou! Puis il se retrouve à terre!

Danny : Wô, wô, wô! Attention à ce que tu dis, il y a des jeunes qui écoutent, là!

Ron : M'entends-tu, là? Tu le *cross-check* en arrière de la tête là, puis il se retrouve -

Danny : Tu le brasses.

Ron : -- puis il se retrouve face dans la baie vitrée ou face dans la glace! M'entends-tu? C'est de même que ça se fait! Comprends-tu? Pas le bâton dans les airs à taper sur la tête, le *cross-check* en arrière de la tête, le gars il plante, puis il pique dans le nez. Ça, ça se fait tous, tout en première période. C'est de même que tu organises tes clubs pour, durant le match, parce que moi m'a te dire une affaire, y'avait un gars qui s'appelait Billy Smith, lui il disait : « Ça c'est mon jardin! Puis si les gars me touchent avant que la rondelle rentre là-dedans, ils mangent un coup de, de, un coup de bâton derrière la tête ». On savait le message, les gars y allaient pas. Point de presse, on va écouter ça dans l'ensemble, de, euh, Guy Carbonneau.

[...]

Ron : J'aimerais ça en tabaslaque qu'on s'en souviene. Puis j'aimerais ça que cette journée-là, toi et moi, Danny, si c'est pas un samedi, j'aimerais ça qu'on en parle, puis qu'on n'oublie pas cette fois-ci. Parce que je m'en voulais. J'étais assis dans mon bureau seul puis je me dis : « Comment ça se fait que j'ai parlé de n'importe quel maudit commentaire de Kovalev aujourd'hui? » On est trop défensif, on est trop ça... Banal! Banal, quand dans le fin fond j'avais omis, j'avais oublié de parler ce dont on aurait dû parler : c'est comment ça se fait que Cole a onze buts en quinze matchs contre le Canadien? C'est parce qu'il est *all over* le Canadien, le, le, le gardien de but. *All over him*.

[...]

Ron : Oui. [Danny rit] Heille les gars, faites attention, parce que l'équipe qui va jouer contre le Canadien samedi, c'est une équipe aussi qui se permet à l'occasion certaines, euh, t'sais j'veux dire? Toronto, des fois, des fois ils peuvent te battre de façon -

Danny : T'as raison. Bon point. Bon point.

Ron : Alors, j'ai hâte de voir comment, pour ça que je te disais, je veux pas mettre le blâme à Guy Carbonneau du tout, mais je veux que Guy soit conscient de ce que nous autres on voit depuis deux, trois ans. C'est parce que ça commence à être ma bête noire, la Caroline, puis je commence à les haïr, m'entends-tu?

Danny : Ron?

Ron : Oui?

Danny : J'ai peur de manquer mon autobus.

Ron : Heille bye!

Danny : Bye bye!

Ron : Bye bye! Puis lâchez pas les gars. Bye, bon travail, bon travail. Bon, OK, là, c'est ça, là c'est ça. Quatre-deux, la victoire des Hurricanes contre le Canadien, de façon, t'sais, pas agréable, t'sais c'est pas de même que j'aime perdre. Je peux perdre. Ah! On peut perdre, on peut perdre. Deux-deux on avait un match encore, mais on voyait qu'ils se permettaient des choses la Caroline, puis on voyait qu'Huet lui, c'était aaaarrêt par-dessus aaaarrêt. Puis t'es, puis lorsque tu lui donnes la chance de s'exécuter, euh, Huet, l'opportunité de, de s'avancer, couvrir les angles, bien se placer devant la rondelle, pas de problème. Mais là, quarante-huit tirs! Non, non, y'a pas eu de prolongation. Quarante-huit tirs. Vingt tirs en troisième période. Et là-dessus je vous le dis moi, y'a eu six contacts avec le gardien de but du Canadien en troisième période. Je les ai comptés, moi, j'en ai peut-être manqué parce que il a fallu que je me lève une couple de fois, j'en ai compté douze. J'ai compté douze contacts avec le gardien de but. Une fois, vous allez dire avec la palette tout simplement, le gars t'sais qui s'approche un petit peu puis il glisse la palette en dessous du gardien de but là, juste pour l'écoeurer? J'ai compté douze contacts avec Huet. Une réaction, celle de Souray, n'est pas la bonne. Puis, en tout cas, s'il est pour prendre une pénalité, casses-y ton genre de bâton derrière la nuque. T'sais? Fais-y mal. Ou bien pique-le derrière le mollet. T'sais, faut que tu lui fasses mal. Pas un p'tit coup, double échec, le gars il te regarde en riant puis l'arbitre lève le bras. Je m'excuse là, je veux pas offenser personne. C'est pas de la violence ici, non non, parce que la violence là, c'est lorsque tu vois l'adversaire douze fois, à douze reprises, c'est une violence ça, oui, ça c'est une violence pour un gardien de but. Venir dans le jardin de Huet, indisposer Huet, placer son bâton au mauvais endroit, rentrer dedans, se laisser tomber dedans à l'arrêt du jeu... Ça là, c'est bien plus de la violence, je vous le dis. Parce que, en tant qu'ex-gardien de but, t'as le goût de sortir de ton filet puis imiter Hextall y'a de ça tout près de dix-huit ans déjà, avec le bâton dans les airs au-dessus de la tête de, de, de Chelios. C'est ça que t'as le goût de faire. Alors, sont pas capables de régler leur affaire, surtout contre les équipes qui ont comme plan de match, les amis : « OK, ce soir les gars, on joue contre le Canadien, équipe, euh, petite équipe, rapide, faites attention, prenez pas trop de chances, donnez-leur pas de deux contre un, trois contre un. Parfait, OK, parfait. Euh, écoutez, on, on, on termine nos mises en échec, particulièrement contre, euh, Markov. OK les gars? On le frappe, on le frappe toute la soirée. Il va jouer lui, un bon vingt, vingt et une minutes, alors on le frappe lui hein? Mais, la cible ce soir, toujours la même les gars, ça fait sept matchs puis on gagne tout le temps, alors toujours la même, la cible, euh, c'est le gardien de but Huet. Alors on va au filet, toujours les gars. OK? Prenez votre temps avant de décocher le lancer, laissez l'ailier se précipiter vers Huet là, et puis aussitôt que Huet réalise l'arrêt, là tu rentres dedans, puis *bou-boum* là. OK parfait. Là y'a deux choses qui vont arriver, soit que t'as une chance de le blesser, ça serait excellent si on puisse le blesser, si on peut le blesser ce serait excellent les gars, et, euh, sinon, bien l'adversaire, euh, Souray va te donner un petit coup de, [rit] un double échec, là il va avoir deux minutes. Alors, tout est à notre avantage. De toute façon on n'aura pas de punition. Si on en a une punition dans le

match, on l'a frappé quinze fois, c'est pas grave. OK les gars? Alors on y va OK, on comprend le plan de match? Beaucoup de circulation, on bouscule, et puis y'a pas de danger. Ah, de toute façon y'a personne qui va laisser tomber les gants, puis y'a personne qui va vous, je sais pas, vous frapper, euh, vous frapper au visage puis vous, euh, fracturer le nez, parce que ça se fait plus. Hein? Y'en n'a plus de bataille. Alors vous avez pas peur. Alors même les petits là, hein? Même les petits, allez-y aussi, vous vous ferez pas faire mal. Puis, personne va laisser tomber les gants ». Comprenez-vous? Alors, euh, c'est ça.

Le lendemain, un auditeur a fait parvenir une plainte au CRTC, lequel l'a acheminée au CCNR en temps utile. (Le texte intégral de toute la correspondance se trouve à l'Annexe B).

Depuis longtemps monsieur Ron Fournier anime l'émission *Bonsoir les sportifs* sur les ondes de CKAC 730. Si monsieur Fournier frise l'incohérence à maintes reprises en se braquant dans ses opinions souvent farfelues et malgré les arguments sensés de ses collègues ou de ses auditeurs, rien de bien méchant, à ma connaissance, n'avait été jusqu'à hier prononcé par le personnage.

Seulement, voilà que suite à la défaite du Canadien de Montréal face au Hurricanes de la Caroline le 30 novembre 2006, monsieur Fournier a littéralement lancé une invitation à la violence, qui devrait lui enlever le droit de se faire entendre publiquement.

Voici les faits :

21 h 50 – Ron Fournier explique à Danny Dubé la façon de répondre à l'équipe adverse qui bouscule le gardien en énumérant les 3 étapes suivantes :

1-Un joueur bouscule le gardien / Tu vas voir l'arbitre.

2-Un joueur bouscule le gardien une seconde fois / Tu vas voir l'arbitre.

3-Un joueur bouscule le gardien une troisième fois / Tu lui casses ton bâton derrière la tête!

21 h 57 – Ron Fournier maintenant seul en ondes revient sur le sujet en affirmant que Sheldon Souray, joueur du Canadien qui a défendu son gardien, n'a pas fait ce qu'il fallait. Voici l'essentiel de son propos :

« Je vous le dis moi, tu lui casses ton bâton derrière la nuque... ou tu le dardes dans les jambes... Il faut que ça fasse mal... C'est pas de la violence ça parce que, savez-vous quoi, la violence c'est l'autre équipe qui s'acharne sur ton gardien. »

Devant une telle aberration, je vous demande donc d'enlever ce monsieur des ondes avant qu'un jeune de 12 ou 15 ans (j'écoutais cette émission à cet âge) n'applique ses recommandations lors d'un match... il pourrait y avoir un mort sur la surface glacée.

Le vice-président de Corus Radio de Montréal et directeur général de CKAC a répondu au plaignant le 11 janvier. Voici les parties déterminantes de sa réponse :

En ce qui a trait à la plainte que vous avez déposée au Conseil canadien des normes de la radiotélévision et portant sur les propos de Ron Fournier le 30 novembre 2006 dans l'émission *Bonsoir les sportifs*, nous avons procédé à l'écoute attentive de l'émission et particulièrement aux propos que vous reprochez à l'animateur.

Notre réponse se limitera aux propos de l'animateur Ron Fournier dans un contexte sportif et qui vise strictement à caricaturer des situations propres à la compétition sportive.

L'écoute attentive des propos de Ron Fournier, nous porte à penser qu'il s'agissait bien davantage d'une invitation à une riposte musclée dans une perspective de compétition que d'une invitation à la violence telle que nous pourrions l'interpréter hors de la scène sportive.

Nous avons donc analysé à l'interne vos préoccupations et tenons régulièrement des discussions avec notre personnel en ondes au sujet des contenus diffusés dans nos émissions et nous croyons sincèrement qu'il n'était aucunement dans l'intention de l'animateur d'inciter les auditeurs à la violence au sens que vous l'évoquez. Si vous l'avez perçu de cette manière, nous en sommes sincèrement désolés.

Insatisfait de la réponse du radiodiffuseur, le plaignant signalait, le 16 janvier, la réaction suivante, laquelle le CCNR estime être l'équivalent d'une Demande de décision :

Ma plainte portait sur les commentaires de Ron Fournier qui expliquait que les joueurs du Canadien de Montréal aurait [sic] dû répliquer aux assaults [sic] contre leur gardien en cassant leur bâton derrière la tête d'un joueur adverse, propos qu'il a tenus à le 1<sup>er</sup> décembre 2006 [sic] à 21 h 50 et réaffirmé à 21 h 57.

À cela, CKAC me répond qu'il s'agissait d'une façon caricaturale d'inviter le Canadien à une riposte musclée dans le contexte d'une compétition sportive et non d'une invitation à la violence comme nous pourrions l'interpréter hors de la scène sportive.

Je conçois tout à fait cette réponse comme étant réalité. Seulement, la question n'est pas de savoir quelle pensée avait véritablement l'animateur, mais plutôt combien de gens et spécialement de jeunes ont pris ses propos au pied de lettre, jeunes qui pour plusieurs participent à des événements dans le contexte d'une compétition sportive.

Je vous le rappelle, j'écoute cette émission depuis l'âge de douze ans et je ne suis pas certain qu'à cette âge et même plus vieux, tous peuvent avoir saisi le véritable message derrière les paroles de monsieur Ron Fournier.

Mon fils a joué une partie de hockey particulièrement animée la fin de semaine dernière où justement les gardiens se sont fait brassé [sic]. Heureusement, il semble qu'aucun jeune n'avait entendu le conseil de l'animateur. Mais des parties comme celle-ci, il s'en joue des centaines par semaine au Québec, nous n'aurons peut-être toujours cette chance.

## LA DÉCISION

Le Comité régional du Québec a examiné la plainte à la lumière de la disposition suivante du *Code de déontologie* de l'Association canadienne des radiodiffuseurs (ACR) :

Article 9 – Radiodiffusion

Reconnaissant que la radio est un média local et qu'il reflète par conséquent les normes de la collectivité desservie, les émissions diffusées aux ondes d'une station de radio locale doivent tenir compte de l'accès généralement reconnu à la programmation qui est disponible sur le marché, de la répartition démographique de l'auditoire de la station et de la formule empruntée par la station. Dans ce contexte, les radiodiffuseurs prendront un soin particulier de veiller à ce que les émissions diffusées à l'antenne de leurs stations ne comprennent pas :

- a) de violence gratuite sous quelque forme que ce soit ou de contenu qui endosse, encourage ou glorifie la violence;

Les membres du Comité ont lu toute la correspondance afférente et revu la bande de l'émission dont il est question. Ils en viennent à la conclusion que cette émission a enfreint la disposition énoncée ci-haut du *Code de déontologie de l'ACR*.

### **Endosser, encourager ou glorifier la violence**

Quant à l'interprétation de la disposition énoncée ci-haut du *Code de déontologie de l'ACR*, la question pour le Comité du Québec s'articule autour de la signification des mots « endosser » et « glorifier ». Selon sa compréhension, le Comité estime que ces verbes sont l'équivalent d'« avaliser », de « favoriser », d'« approuver », de « soutenir », et ainsi de suite. Il ne considère pas qu'il soit nécessaire de fournir un manuel « pratico-pratique », bien qu'il reconnaisse que Ron Fournier a passé très près d'en présenter un. Le Comité considère que l'intention des codificateurs qui ont révisé le *Code de déontologie de l'ACR* en 2002 était d'englober les émissions qui pourraient comporter le genre d'encouragement qui s'est produit dans l'émission dont a été saisi le Comité régional de l'Ontario dans *CHEX-TV concernant un reportage de sports* (Décision du CCNR 03/04-0926, rendue le 22 octobre 2004). Dans cette décision-là, laquelle traitait d'un reportage sportif télévisé, le commentateur sportif se préoccupait de façon comparable de la compétitivité résolue des Peterborough Petes, une équipe de hockey junior A. Il a dit ce qui suit :

Les gars, je vous aime tous. Je veux que vous réussissiez et je sais combien vous travaillez fort. Je ne suis pas là pour glorifier la violence, mais... quand quelqu'un s'en prend au cœur de votre équipe, il faut que l'un d'entre vous se lève et aurait dû se lever et leur passe un message comme dirait mon bon ami Roger Neilson, et je crois que vous savez ce que je veux dire par là.

Le Comité de l'Ontario a trouvé que la manière utilisée par le commentateur sportif pour aborder le sujet était inappropriée. Il a déclaré ce qui suit au sujet des propos du commentateur sportif :

Que le commentateur *ait voulu* ou non dire ce qu'il a *dit*, les termes et le ton employés étaient sans équivoque. Il a commencé en empruntant un moyen rhétorique peu subtil, à savoir la proposition bidon suivante : « Je ne suis pas là pour glorifier la violence, *mais...* ». C'était un moyen de définir ce qu'on est sur le point de dire tout en tâchant

d'éviter la responsabilité pour ce qui va suivre. Le commentateur sportif a ensuite fait la déclaration suivante qui se rapportait clairement à ce qui était arrivé à un des joueurs de hockey des Peterborough Petes : « il faut que l'un d'entre vous se lève et aurait dû se lever ... ». Puis, pour s'assurer que tout le monde comprenne bien où il s'en allait, il a renchéri en disant « il faut que l'un d'entre vous [...] leur passe un message comme dirait mon bon ami Roger Neilson, et je crois que vous savez ce que je veux dire par là. » Le résultat en était un à la Monty Python du genre « je pousse du coude et je fais un clin d'œil ». Le Comité estime que c'était une piètre tentative de dire une chose sans la dire qui n'a d'ailleurs pas atteint son objectif.

En bout de piste, le Comité interprète cette exhortation de la façon suivante. Si Gary Dalliday *n'avait pas eu* l'intention d'inciter à une forme quelconque de rétribution, il aurait choisi une formulation plus bénigne. Les tournures plus subtiles abondent. Il aurait pu dire, par exemple, quelque chose comme « Jouez plus fort, les gars. Plus de détermination, plus d'ardeur. Allez, une victoire pour le Gipper. » Il n'a pas choisi d'expression de ce genre. Il a préféré transmettre un message autre.

Dans la présente affaire, le Comité du Québec considère que les propos du commentateur sportif ont dépassé, dans une *mesure considérable*, ceux de Gary Dalliday dans la décision concernant CHEX-TV. Ses conseils n'avaient rien de subtil ou d'équivoque. « Puis la troisième fois tu lui casses ton bâton en arrière du cou! Puis il se retrouve à terre! » Danny Dubé n'a pas manqué de saisir aussitôt le message et a recommandé à son collègue de se retenir : « Attention à ce que tu dis, il y a des jeunes qui écoutent, là! » Mais M. Fournier n'a pas hésité pour autant. Il a tout bonnement continué :

M'entends-tu, là? Tu le *cross-check* en arrière de la tête là, puis il se retrouve [...] puis il se retrouve face dans la baie vitrée ou face dans la glace! M'entends-tu? C'est de même que ça se fait! Comprends-tu? Pas le bâton dans les airs à taper sur la tête, le *cross-check* en arrière de la tête, le gars il plante, puis il pique dans le nez. Ça, ça se fait tous, tout en première période. C'est de même que tu organises tes clubs.

Le Comité du Québec considère que les propos ci-haut ont non seulement « avalisé », « favorisé », « approuvé » et « soutenu » des gestes violents du genre, mais qu'ils ont *recommandé* de telles mesures pour protéger un gardien de but. Le Comité conclut que ces propos ont l'effet d'endosser ou de glorifier la violence à la radio, contrairement à l'interdiction stipulée dans l'alinéa 9(a) du *Code*.

### **La réceptivité du radiodiffuseur**

Tous les comités du CCNR ont pour pratique d'évaluer la mesure dans laquelle le diffuseur s'est montré réceptif envers le plaignant. Bien entendu, le diffuseur n'est pas obligé d'être d'accord avec le plaignant, toutefois on s'attend à ce que les représentants du diffuseur qui sont chargés de répondre aux plaintes traitent des préoccupations du plaignant de façon approfondie et respectueuse. Dans le cas qui nous occupe, le Comité est d'avis que la réponse faite par le directeur général de CKAC au plaignant tenait bien compte de la question que ce dernier a soulevée dans la lettre de plainte

qu'il a fait parvenir à l'origine. Par conséquent, le Comité ne trouve aucun manquement à l'obligation du radiodiffuseur de se montrer réceptif en l'occurrence.

## **L'ANNONCE DE LA DÉCISION**

CKAC-AM est tenue 1) d'annoncer la présente décision selon les conditions suivantes : une fois pendant les heures de grande écoute dans un délai de trois jours suivant la publication de la présente décision et une autre fois dans les sept jours suivant la publication de la présente décision dans le créneau dans lequel elle a diffusé *Bonsoir les sportifs*; 2) de fournir, dans les quatorze jours suivant les diffusions des deux annonces, une confirmation écrite de cette diffusion au plaignant qui a présenté la Demande de décision; et 3) d'envoyer au même moment au CCNR copie de cette confirmation accompagnée de la bande-témoin attestant les diffusions des deux annonces.

Le Conseil canadien des normes de la radiotélévision (CCNR) a jugé que l'émission sportive, *Bonsoir les sportifs*, diffusée par CKAC pendant la soirée du 30 novembre 2006 a enfreint l'article 9 du *Code de déontologie* de l'Association canadienne des radiodiffuseurs. CKAC a violé l'article 9 du *Code*, lequel interdit de glorifier la violence à la radio, pour avoir diffusé des propos recommandant de prendre des mesures violentes pour protéger le gardien de but dans la boîte du gardien, dont casser un bâton de hockey sur le cou d'un joueur opposant, charger au bâton en arrière de la tête d'un joueur de l'équipe adverse et planter le visage d'un joueur dans la glace ou la vitre.

*La présente décision devient un document public dès sa publication par le Conseil canadien des normes de la radiotélévision.*



---

## ANNEXE A

### Décision du CCNR 06/07-0441 CKAC-AM concernant une séquence diffusée dans le cadre de *Bonsoir les sportifs*

---

*Bonsoir les sportifs* est une tribune téléphonique sur le sport animée par Ron Fournier, diffusée aux ondes de CKAC à 20h30. L'épisode en cause a été diffusé le 30 novembre 2006. M. Fournier parle avec Danny Dubé du fait que le Canadien n'a rien fait lorsque leur gardien de but était bousculé. Une transcription des commentaires en se trouve ci-bas.

- Ron: C'est parce que, j'suis content que t'en parles -
- Danny: - tôt dans l'match... Oui?
- Ron: J'suis content que t'en parles, je t'arrête là, je m'excuse, je t'interromps un peu -
- Danny: Vas-y, Vas-y.
- Ron: Je, c'est parce que j'attendais que t'en parles. C'est parce que, euh, euh, euh, je m'excuse, OK? Puis c'est pas vrai que j'suis d'la vieille école, parce que c'est de même qu'il faudrait que ça ce passe. Quand je te dis que c'est la responsabilité de l'entraîneur de faire les choses différemment, c'est que la commande et la directive devraient, selon moi, être la suivante: « Là les gars, on s'aperçoit que Cole est par-dessus le gardien, les gars se permettent des choses, c'est épouvantable les *boys*, avec les nouveaux règlements c'est difficile. Le premier qui passe proche du gardien de but, qui touche au gardien de but, là, tout de suite vous allez voir l'arbitre. Vous dites à l'arbitre : "heille, le gardien de but est dans sa zone, les gars viennent le déranger, ils lui touchent." »
- Danny: Hum.
- Ron: Tu lui dis à l'arbitre. La deuxième fois que ça arrive, le jeu arrête, là tu t'en vas voir l'arbitre, tu te places devant lui, tu dis : « Heille! Excuse-moi, arbitre là, là là lui il touche à mon gardien de but là, puis là là ils viennent le déranger là, puis toi tu donnes pas de punition pour obstruction ». *Right?* Puis la troisième fois tu lui casses ton bâton en arrière du cou! Puis il se retrouve à terre!
- Danny: Wô, wô, wô! Attention à ce que tu dis, il y a des jeunes qui écoutent, là!
- Ron: M'entends-tu, là? Tu le *cross-check* en arrière de la tête là, puis il se

retrouve -

Danny: Tu le brasses.

Ron: -- puis il se retrouve face dans la baie vitrée ou face dans la glace! M'entends-tu? C'est de même que ça se fait! Comprends-tu? Pas le bâton dans les airs à taper sur la tête, le *cross-check* en arrière de la tête, le gars il plante, puis il pique dans le nez. Ça, ça se fait tous, tout en première période. C'est de même que tu organises tes clubs pour, durant le match, parce que moi m'a te dire une affaire, y'avait un gars qui s'appelait Billy Smith, lui il disait : « Ça c'est mon jardin! Puis si les gars me touchent avant que la rondelle rentre là-dedans, ils mangent un coup de, de, un coup de bâton derrière la tête ». On savait le message, les gars y allaient pas. Point de presse, on va écouter ça dans l'ensemble, de euh, Guy Carbonneau.

[...]

Martin Lemay: Alors c'est assez clair euh, mon cher Ron?

Ron: Ah, c'est assez, c'est très bien! Guy -

Martin: Écoute -

Ron: - Guy, Guy, Guy a bien raison, Guy a bien raison. Euh, Souray euh, un petit coup, le petit coup de Souray, là?

Martin: Oui.

Ron: Ça c'est, ça tu peux pas faire ça. Alors tant qu'à donner un petit coup comme ça en troisième période -

Danny: Ça t'as raison, donne un vrai coup.

Ron: - un vrai coup en première période, puis tu règles ça drette là.

Martin: Donnes-en un qui fait mal.

Ron: Oui.

Martin: Donnes-en un qui fait mal à ce moment-là.

Ron: Drette là. Un bon. Je vais vous dire une affaire les gars là, y'a un gars avec qui vous avez parlé il y a de ça à peine quelques jours, il s'appelle Denis Potvin. Quand quelqu'un s'installait devant le filet, juste debout comme ça, écoutez, il cueillait les roses puis il se passait rien. Il voulait pas, il voulait pas faire mal à Billy Smith, juste juste juste trop près de Billy Smith. C'était la pointe de son bâton derrière

un mollet. Ding! T'appelles ça dardage. Mais quand moi j'arbitrais, puis, puis Denis venait me voir puis il disait : « Écoute là, dix-sept l'autre bord là, y'est tout le temps dans le jardin de Billy Smith ». Ben moi je disais OK, je disais au dix-sept : « Heille, enlève-toi de d'là! » il revenait dans le jardin. Puis quand Billy, quand Denis lui donnait une petite pointe derrière le mollet, moi c'était pas dardage, c'était : « Enlève-toi de d'là Normand! T'es dans le jardin de Billy! » Ç'a rien changé. Alors, Huet c'est un maudit bon gars, l'organisation du Canadien, des maudits bons gars, les défenseurs savent pas quoi faire... Quand je dis que c'est le travail de Carbo de dire : « Ce soir, ça se passera pas de même. Ça fait, sept *games* qu'on perd contre eux-autres, toujours pour les mêmes maudites raisons, nos *goalers* sont pas capables de faire le deuxième arrêt, même le premier, il y a un gars par-dessus ! » Eux autres, ils s'amuse, sont dans le parc, on se penserait aux 4 Glaces de Brossard pas d'arbitre. Les gars, moi c'est de même que j'ai vu ça durant tout le match. J'étais tout seul dans mon bureau, je me parlais tout seul. Je me disais : « Quand est-ce que quelqu'un va faire de quoi? » Y'arrive rien. Heille!

- Danny: À cause que le match... Ron?
- Ron: Oui, douze fois -
- Danny: Le match était trop serré.
- Ron: Oui, mais fais le -
- Danny: Le match était serré -
- Ron: Je le sais, je le sais. T'as raison, t'as raison.
- Danny: Non mais écoute, je vais t'expliquer quelque chose. Le match est serré, fait que là il se dit : « Écoute les gars, il faut, il faut vivre avec ». Moi je te dis, la meilleure manière de répliquer, c'est d'y aller toi devant leur gardien -
- Ron: Ça c'est un bon point aussi!
- Danny: - de leur servir la même médecine -
- Ron: Bien par les -
- Danny: L'arbitre, l'arbitre s'il *call* pas d'un bord -
- Ron: Mais oui.
- Danny: - il peut pas *caller* de l'autre bord.

- Ron: Bien pourquoi, c'est ça, t'as raison, mais pourquoi là, tantôt là, quand vous allez embarquer dans l'autobus là, pourquoi tu demandes pas à Latendresse pourquoi il l'a pas fait? Latendresse y'est gros, y'est fait pour ça, il joue à l'aile, sa *job* c'est de faire comme Cole. Exactement ça. Pourquoi il l'a pas fait?
- Danny: Moi je peux pas, moi je peux pas jouer au *coach* puis aller voir les joueurs pour leur dire ça -
- Ron: Mais non, tu comprends ce que je veux dire -
- Dany: Mais, mais, entre toi et moi, entre toi et moi et ceux qui nous écoutent -
- Ron: Oui.
- Dany: - les gens doivent être contents de savoir une chose, c'est que, ils sont contents de nous entendre actuellement et de, et de valider des choses qu'on a dit durant le reportage que, c'est-à-dire qu'on a parlé de ça durant le reportage, Ron -
- Ron: Oui.
- Danny: En disant, les joueurs du Canadien, ne vont pas devant le filet. Ward a eu une soirée facile, c'est facile jouer contre le Canadien, et c'est la pire insulte qu'une équipe peut euh, peut euh recevoir -
- Ron: C'est vrai, c'est vrai.
- Danny: C'est-à-dire : « Heille les *boys*! C'est facile jouer contre vous autres ». Alors moi je pense que ça c'est l'insulte -
- Ron: C'est vrai.
- Danny: - ultime, et ce soir le Canadien doit l'essuyer.
- Ron: Vous avez entièrement raison. Écoutez, on va s'en remettre, on s'en remet tout le temps -
- Danny: Ah! On s'en remet tout le temps -
- Ron: On s'en remet tout le temps. Sauf que j'ai bien hâte de voir, j'ai bien hâte de voir comment revenir, re, remédier à ça. Puis regardez dans votre calendrier, je l'ai pas devant moi, à quand le prochain match contre la Caroline? Ben -
- Danny: C'est à Montréal en tout cas.

- Ron: J'aimerais ça en tabaslaque qu'on s'en souviene. Puis j'aimerais ça que cette journée-là, toi et moi, Danny, si c'est pas un samedi, j'aimerais ça qu'on en parle, puis qu'on n'oublie pas cette fois-ci. Parce que je m'en voulais. J'étais assis dans mon bureau seul puis je me dis : « Comment ça se fait que j'ai parlé de n'importe quel maudit commentaire de Kovalev aujourd'hui? On est trop défensif, on est trop ça... Banal! Banal, quand dans le fin fond j'avais omis, j'avais oublié de parler ce dont on aurait dû parler : c'est comment ça se fait que Cole a onze buts en quinze matchs contre le Canadien? C'est parce qu'il est *all over* le Canadien, le, le, le gardien de but. *All over him*.
- Danny: Exactement.
- Ron: Alors la prochaine fois -
- Danny: Alors je te donne, euh je te donne la date -
- Ron: Oui. La prochaine fois -
- Danny: - si je ne me trompe pas -
- Ron: OK.
- Danny: On parle du mois de février, du dix-sept février, non, non, non, du six euh, attends un peu, quatre, cinq, six, le six euh février.
- Ron: J'ai déjà hâte.
- Danny: Et ça c'est un mardi, donc on travaille ensemble mon cher.
- Ron: Heille, puis je vais avoir ma veste de laine qu'on va me donner à Noël.
- Danny: Ben oui.
- Ron: J'vais pouvoir la porter.
- Danny: Mets pas, mets pas tes pantoufles par exemple.
- Ron: Non, pas les pantoufles. Heille les gars -
- Danny: Mets tes, mets tes crampons!
- Ron: Oui. [Danny rit] Heille les gars, faites attention, parce que l'équipe qui va jouer contre le Canadien samedi, c'est un équipe aussi qui se permet à l'occasion certaines euh, t'sais j'veux dire? Toronto, des fois, des fois ils peuvent te battre de façon -

- Danny: T'as raison. Bon point. Bon point.
- Ron: Alors, j'ai hâte de voir comment, pour ça que je te disais, je veux pas mettre le blâme à Guy Carbonneau du tout, mais je veux que Guy soit conscient de ce que nous autres on voit depuis deux, trois ans. C'est parce que ça commence à être ma bête noire, la Caroline, puis je commence à les haïr, m'entends-tu?
- Danny: Ron?
- Ron: Oui?
- Danny: J'ai peur de manquer mon autobus.
- Ron: Heille bye!
- Danny: Bye bye!
- Ron: Bye bye! Puis lâchez pas les gars. Bye, bon travail, bon travail. Bon, OK, là, c'est ça, là c'est ça. Quatre-deux, la victoire des Hurricanes contre le Canadien, de façon, t'sais, pas agréable, t'sais c'est pas de même que j'aime perdre. Je peux perdre. Ah! On peut perdre, on peut perdre. Deux-deux on avait un match encore, mais on voyait qu'ils se permettaient des choses la Caroline, puis on voyait qu'Huet lui, c'était aaaarrêt par-dessus aaaarrêt. Puis t'es, puis lorsque tu lui donnes la chance de s'exécuter, euh Huet, l'opportunité de, de s'avancer, couvrir les angles, bien se placer devant la rondelle, pas de problème. Mais là, quarante-huit tirs! Non, non, y'a pas eu de prolongation. Quarante-huit tirs. Vingt tirs en troisième période. Et là-dessus je vous le dis moi, y'a eu six contacts avec le gardien de but du Canadien en troisième période. Je les ai comptés, moi, j'en ai peut-être manqué parce que il a fallu que je me lève une couple de fois, j'en ai compté douze. J'ai compté douze contacts avec le gardien de but. Une fois, vous allez dire avec la palette tout simplement, le gars t'sais qui s'approche un petit peu puis il glisse la palette en dessous du gardien de but là, juste pour l'écoeurer? J'ai compté douze contacts avec Huet. Une réaction, celle de Souray, n'est pas la bonne. Puis, en tout cas, s'il est pour prendre une pénalité, casses-y ton genre de bâton derrière la nuque. T'sais? Fais-y mal. Ou bien pique-le derrière le mollet. T'sais, faut que tu lui fasses mal. Pas un p'tit coup, double échec, le gars il te regarde en riant puis l'arbitre lève le bras. Je m'excuse là, je veux pas offenser personne. C'est pas de la violence ici, non non, parce que la violence là, c'est lorsque tu vois l'adversaire douze fois, à douze reprises, c'est une violence ça, oui, ça c'est une violence pour un gardien de but. Venir dans le jardin de Huet, indisposer Huet, placer son bâton au mauvais endroit, rentrer dedans, se laisser tomber dedans à l'arrêt du jeu... Ça là, c'est bien plus de la violence, je

vous le dis. Parce que, en tant qu'ex-gardien de but, t'as le goût de sortir de ton filet puis imiter Hextall y'a de ça tout près de dix-huit ans déjà, avec le bâton dans les airs au-dessus de la tête de, de, de Chelios. C'est ça que t'as le goût de faire. Alors, sont pas capables de régler leur affaire, surtout contre les équipes qui ont comme plan de match, les amis : « OK, ce soir les gars, on joue contre le Canadien, équipe euh, petite équipe, rapide, faites attention, prenez pas trop de chances, donnez-leur pas de deux contre un, trois contre un. Parfait, OK, parfait. Euh écoutez, on, on, on termine nos mises en échec, particulièrement contre euh, Markov. OK les gars? On le frappe, on le frappe toute la soirée. Il va jouer lui, un bon vingt, vingt et une minutes, alors on le frappe lui hein? Mais, la cible ce soir, toujours la même les gars, ça fait sept matchs puis on gagne tout le temps, alors toujours la même, la cible euh, c'est le gardien de but Huet. Alors on va au filet, toujours les gars. OK? Prenez votre temps avant de décocher le lancer, laissez l'ailier se précipiter vers Huet là, et puis aussitôt que Huet réalise l'arrêt, là tu rentres dedans, puis *bou-boum* là. OK parfait. Là y'a deux choses qui vont arriver, soit que t'as une chance de le blesser, ça serait excellent si on puisse le blesser, si on peut le blesser ce serait excellent les gars, et euh, sinon, bien l'adversaire euh, Souray va te donner un petit coup de, [rit] un double échec, là il va avoir deux minutes. Alors, tout est à notre avantage. De toute façon on n'aura pas de punition. Si on en a une punition dans le match, on l'a frappé quinze fois, c'est pas grave. OK les gars? Alors on y va OK, on comprend le plan de match? Beaucoup de circulation, on bouscule, et puis y'a pas de danger. Ah, de toute façon y'a personne qui va laisser tomber les gants, puis y'a personne qui va vous, je sais pas, vous frapper euh, vous frapper au visage puis vous euh, fracturer le nez, parce que ça se fait plus. Hein? Y'en n'a plus de bataille. Alors vous avez pas peur. Alors même les petits là, hein? Même les petits, allez-y aussi, vous vous ferez pas faire mal. Puis, personne va laisser tomber les gants ». Comprenez-vous? Alors euh, c'est ça.

---

## ANNEXE B

### Décision du CCNR 06/07-0441 CKAC-AM concernant une séquence diffusée dans le cadre de *Bonsoir les sportifs*

---

#### La plainte

La plainte suivante en date du 1<sup>er</sup> décembre 2006 a été envoyée au CRTC et acheminée au CCNR :

Depuis longtemps monsieur Ron Fournier anime l'émission *Bonsoir les sportifs* sur les ondes de CKAC 730. Si monsieur Fournier frise l'incohérence à maintes reprises en se braquant dans ses opinions souvent farfelues et malgré les arguments sensés de ses collègues ou de ses auditeurs, rien de bien méchant, à ma connaissance, n'avait été jusqu'à hier prononcé par le personnage.

Seulement, voilà que suite à la défaite du Canadien de Montréal face au Hurricanes de la Caroline le 30 novembre 2006, monsieur Fournier a littéralement lancé une invitation à la violence, qui devrait lui enlever le droit de se faire entendre publiquement.

Voici les faits :

21h50 – Ron Fournier explique à Danny Dubé la façon de répondre à l'équipe adverse qui bouscule le gardien en énumérant les 3 étapes suivantes :

- 1-Un joueur bouscule le gardien / Tu vas voir l'arbitre.
- 2-Un joueur bouscule le gardien une seconde fois / Tu vas voir l'arbitre.
- 3-Un joueur bouscule le gardien une troisième fois / Tu lui casses ton bâton derrière la tête!

21h57 – Ron Fournier maintenant seul en ondes revient sur le sujet en affirmant que Sheldon Souray, joueur du Canadien qui a défendu son gardien, n'a pas fait ce qu'il fallait. Voici l'essentiel de son propos :

« Je vous le dis moi, tu lui casses ton bâton derrière la nuque... ou tu le dardes dans les jambes... Il faut que ça fasse mal... C'est pas de la violence ça parce que, savez-vous quoi, la violence c'est l'autre équipe qui s'acharne sur ton gardien. »

Devant une telle aberration, je vous demande donc d'enlever ce monsieur des ondes avant qu'un jeune de 12 ou 15 ans (j'écoutais cette émission à cet âge) n'applique ses recommandations lors d'un match... il pourrait y avoir un mort sur la surface glacée.

Dans l'attente de développements, je vous salue

Le plaignant a ensuite envoyé le courriel suivant le 3 janvier 2007 :

Bonjour,

Suite à ma plainte sur l'animateur Ron Fournier de CKAC 730, vous m'aviez fait savoir que vous aviez fait parvenir copie de ma plainte et que la station, précédemment nommée, devait me répondre dans les trois semaines.



Or votre message date du 8 décembre et je n'ai toujours reçu aucune réponse aujourd'hui le 3 janvier 2007.

## **La réponse du radiodiffuseur**

CKAC-AM a envoyé la réponse suivante en date du 11 janvier :

J'aimerais d'abord vous présenter mes excuses au nom de Corus et de CKAC en ce qui a trait au délai tout à fait inhabituel apporté à la réponse à votre correspondance du 4 décembre dernier.

En ce qui a trait à la plainte que vous avez déposée au Conseil canadien des normes de la radiotélévision et portant sur les propos de Ron Fournier le 30 novembre 2006 dans l'émission *Bonsoir les sportifs*, nous avons procédé à l'écoute attentive de l'émission et particulièrement aux propos que vous reprochez à l'animateur.

Notre réponse se limitera aux propos de l'animateur Ron Fournier dans un contexte sportif et qui vise strictement à caricaturer des situations propres à la compétition sportive.

L'écoute attentive des propos de Ron Fournier, nous porte à penser qu'il s'agissait bien davantage d'une invitation à une riposte musclée dans une perspective de compétition que d'une invitation à la violence telle que nous pourrions l'interpréter hors de la scène sportive.

Nous avons donc analysé à l'interne vos préoccupations et tenons régulièrement des discussions avec notre personnel en ondes au sujet des contenus diffusés dans nos émissions et nous croyons sincèrement qu'il n'était aucunement dans l'intention de l'animateur d'inciter les auditeurs à la violence au sens que vous l'évoquez. Si vous l'avez perçu de cette manière, nous en sommes sincèrement désolés.

Soyez assuré que nous prenons sérieusement nos responsabilités comme radiodiffuseur. À CKAC, nous travaillons pour assurer que toute notre programmation respecte la *Loi sur la radiodiffusion*, les *Règlements de la radio* et le Code et les standards exigés de nous comme un membre du CCNR. Nous regrettons profondément que vous ayez été offensé par un élément de notre programmation et nous espérons que la présente répond aux préoccupations soulevées dans votre correspondance à cet effet.

Nous vous remercions d'avoir pris le temps de partager vos préoccupations avec nous.

## **Correspondance additionnelle**

Le plaignant a fait la demande d'une décision le 16 janvier :

Ma plainte portait sur les commentaires de Ron Fournier qui expliquait que les joueurs du Canadien de Montréal aurait dû répliquer aux assaults contre leur gardien en cassant leur bâton derrière la tête d'un joueur adverse, propos qu'il a tenus à le 1er décembre 2006 à 21h50 et réaffirmé à 21h57.

À cela, CKAC me répond qu'il s'agissait d'une façon caricaturale d'inviter le Canadien à une riposte musclée dans le contexte d'une compétition sportive et non d'une invitation à la violence comme nous pourrions l'interpréter hors de la scène sportive.

Je conçois tout à fait cette réponse comme étant réalité. Seulement, la question n'est pas de savoir quelle pensée avait véritablement l'animateur, mais plutôt combien de gens et spécialement de jeunes ont pris ses propos au pied de lettre, jeunes qui pour plusieurs participent à des événements dans le contexte d'une compétition sportive.

Je vous le rappelle, j'écoute cette émission depuis l'âge de douze ans et je ne suis pas certain qu'à cette âge et même plus vieux, tous peuvent avoir saisi le véritable message derrière les paroles de monsieur Ron Fournier.

Mon fils a joué une partie de hockey particulièrement animée la fin de semaine dernière où justement les gardiens se sont fait brassés. Heureusement, il semble qu'aucun jeune n'avait entendu le conseil de l'animateur. Mais des parties comme celle-ci, il s'en joue des centaines par semaine au Québec, nous n'aurons peut-être toujours cette chance.